



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 14 octobre 2025 à 19 h, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal DELION, Maire.

Etaient présents : MM. Pascal DELION, Denis BOUBOL, Mme Michèle DUMAINE, M. Antoine MORIN, Mmes Françoise ROBIN, Ginette BACHELIER, Nadège CAZIER, MM. René AUTELLET, Patrick BOUHIER, M. Laurent JATTEAU, MM. Julien FERRIER, Christian NACCACHE, Sébastien GUILLOT, Gilbert THOMASSET, et Mme Régine CEZEUR.

Etaient excusées : Mmes Angéline DELLIER et Laëtitia BRAICHET.

Etaient absentes : Mmes Anne-Sophie RAOUL, Dominique HAMON CARANOVE.

Secrétaire de séance : Mme Michèle DUMAINE

APPROBATION PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

Les conseillers ont tous été destinataires du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2025. Aucune remarque n'étant faite, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce document.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS ET RÉALISATION DE TRAVAUX GÉNIE CIVIL COMMUNS DEPARTEMENTALE 36 – RUE DE CHAMPAGNE

Le Maire annonce à l'assemblée qu'une première convention avait été signée avec le Département concernant l'enfouissement des réseaux aériens rue de Champagne carrefour RD32/RD36.
La participation communale avait été fixée à 30% du coût hors taxes, soit un montant de 10 500 € HT.

France Télécom ne souhaitant plus effectuer l'enfouissement des réseaux, la prestation jugée indispensable sera désormais prise en charge par le Département via le réseau Médialys.

La participation de la Commune s'élèvera à 16 800 € HT, contre 10 500 € HT initialement prévus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de réaliser ces travaux
- **APPROUVE** les modalités de financement
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LOTISSEMENT LES TRENTE : PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération 26 juin 2025 le prix d'un terrain au lotissement « Les Trente » avait été diminué afin de rendre la zone de construction plus attractive, passant de 35 € HT/m² (soit 42 € TTC/m²) à 28 € HT/m² (soit 33,60 € TTC/m²).

Le lot n°2 étant désormais vendu, le Maire s'interroge sur l'opportunité de modifier le prix des autres lots.

Après concertation, le Conseil Municipal ne souhaite pas réviser le prix des lots disponibles considérant la moins-value qu'une baisse engendrerait. De facto, le tarif actuellement en vigueur reste inchangé à hauteur de 35 € HT/m².

AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE D'ÉPANDAGE DES BOUES DU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture de l'enquête publique, du 13 octobre 2025 au 13 janvier 2026, relative à la demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'épandage agricole des boues issues de la station d'épuration du SIAAP – Seine Aval.

Cette procédure vise à permettre la valorisation agricole de boues traitées, utilisées comme amendement organique phosphaté, dans le respect des normes environnementales et sanitaires en vigueur. Le dossier présenté prévoit un suivi agronomique et environnemental régulier, ainsi qu'une traçabilité complète des produits épandus.

Après présentation et échange, le Conseil Municipal considère que ce projet :

- Contribue à la valorisation circulaire des matières organiques,
- Respecte les exigences réglementaires de protection des sols et des eaux,
- Et offre des garanties suffisantes en matière de contrôle et de transparence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 voix pour, 2 abstentions,

- **ÉMET** un avis **FAVORABLE** à la demande d'agrandissement du périmètre d'épandage des boues issues de la station d'épuration du SIAAP – Seine Aval.
- **AUTORISE** : le Maire à signer tout document et à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MODULATION DE L'IFSE EN CAS DE CONGÉ MALADIE ORDINAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'entrée en vigueur, au 1er mars 2025, des nouvelles dispositions relatives au congé de maladie ordinaire (CMO) pour les agents titulaires et contractuels de la fonction publique territoriale.

Conformément à la réforme issue du décret n°2025-143 du 28 février 2025 (pris en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée), la rémunération pendant un congé de maladie ordinaire est désormais versée selon les modalités suivantes :

- Du 1er au 90e jour inclus : maintien de 90 % du traitement indiciaire brut,
- Du 91e au 365e jour : maintien de 50 % du traitement indiciaire brut,
- Application d'un jour de carence au début de chaque congé de maladie ordinaire.

Le Maire rappelle que ces nouvelles dispositions remplacent les anciennes règles de maintien intégral du traitement pendant trois mois, puis à moitié pendant neuf mois. Afin de mettre à jour les règles internes de gestion du personnel et de garantir la conformité des pratiques de la commune à la réglementation en vigueur, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Prendre acte de la mise en œuvre du nouveau dispositif à compter du 1er mars 2025,
- D'adapter en conséquence le calcul du traitement et des indemnités versées en cas d'arrêt maladie ordinaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer le nouveau régime de rémunération en cas de congé de maladie ordinaire, tel que prévu par le décret n°2025-143 du 28 février 2025,
- **D'INTÉGRER** ces dispositions dans les documents internes de gestion du personnel (notes de service, fiches de paie, règlements intérieurs, etc.),
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute mesure d'exécution relative à la présente délibération.

DEMANDE D'UNE MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU A LA MAISON PARAMEDICALE

Le Maire donne lecture d'un mail émanant de Madame DESPREZ Emilie, Naturothérapeute, qui souhaiterait s'installer dans un des bureaux de la Maison Paramédicale.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 30 juin 2017, a accordé la gratuité des locaux pendant les 6 premiers mois pour les professionnels de santé, puis a fixé à 130 €/mois, la participation aux charges locatives.

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** : l'installation de Madame Emilie DESPREZ, Naturothérapeute dans un bureau de la Maison Paramédicale.
- **AUTORISE** : le Maire à signer la convention correspondante.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE CHAMPAGNE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis d'un montant de 4 933.08 HT soit 5 919.70 TTC a été reçu de l'entreprise INEO relatif à l'enfouissement des réseaux jusqu'au carrefour de la Départementale 36 et de la rue d'Alsace, soit un total de 137 mètres linéaires.

Le quorum étant atteint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ÉMET** un avis **FAVORABLE** à la réalisation des 137 mètres d'enfouissement de réseaux,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute mesure d'exécution relative à la présente délibération.

ECLAIRAGE PUBLIC – CANDÉLABRES RUE DE CHAMPAGNE

Le Maire présente au Conseil Municipal deux devis relatifs à la pose de neuf candélabres rue de Champagne.

L'entreprise INEO a adressé une proposition d'un montant de 35 236,88 € HT (soit 42 284,26 € TTC).

L'entreprise CITEOS a établi un devis de 45 277,00 € HT (soit 54 332,40 € TTC).

Après analyse, Il s'avère que la société INEO est la moins disante.

,Le quorum étant atteint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DÉCIDE** : De retenir l'offre de l'entreprise INEO, dont le montant s'élève à 35 236,88 € HT (soit 42 284,26 € TTC) ;
- **AUTORISE** : le Maire à signer tous documents et à entreprendre toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

AFFAIRES DIVERSES

Certification de la Base Adresse Nationale - Arrêt du réseau cuivre par Orange

Le Maire fait part d'un courrier adressé par Orange, opérateur historique du réseau cuivre. Ce dernier qui permet de fournir les services de téléphonie, Internet et la télévision via les technologies xDSL et RTC va disparaître progressivement au profit de la fibre optique.

De ce fait, sur notre commune, la fermeture de la technologie cuivre est programmée en janvier 2026 (il ne sera plus possible de souscrire une nouvelle offre).

La fermeture technique est prévue entre janvier 2027 et janvier 2030, pour l'ensemble des communes (les derniers accès sur le cuivre ne seront alors plus en fonctionnement).

Reprise de l'œuvre « Famille Ursini » d'Erik DIETMAN

Madame PAPILLON-DIETMAN avait mis à la disposition de notre commune l'une des œuvres de son époux, installée depuis plus d'un an Place de l'Île de France. Elle désire récupérer cette structure et propose de la remplacer par une œuvre actuellement exposée aux « Tanneries » à Amilly, représentant une créature ailée créée en 2002. Nous laissons le soin à Madame PAPILLON-DIETMAN de procéder à ce potentiel échange.

Demande de subventions 2026

Deux demandes de subventions ont été réceptionnées. La première est sollicitée par l'AFMTELETHON, la seconde par la MFR de Ste Geneviève des Bois qui accueille l'un de nos jeunes sellois. Ces dossiers seront traités début d'année prochaine, lors de l'octroi des subventions.

Transfert compétence assainissement

Monsieur le Maire explicite que la majorité des communes du territoire de la 3CBO a refusé le transfert de compétence assainissement à cette structure.

Il précise que suite à un contrôle du Service Eau, Environnement et Forêt du Département, il a été notifié l'obligation d'équiper en autosurveillance notre déversoir en tête de station pour l'estimation journalière des débits. Réalisation à faire au plus vite. La production de boues est également non renseignée dans l'autosurveillance.

Suite à l'étude du transfert de compétences, notre schéma directeur assainissement a été validé. Attache a donc été prise de Madame Virginie PLANCHE, agent de contrôle, afin de convenir d'une réunion avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et le bureau d'études IRH. Cette concertation est prévue au mois de décembre.

TOUR DE TABLE

Madame Françoise ROBIN exprime la nécessité de convoquer la commission communication et culture pour la correction et validation du prochain bulletin municipal. Pour ce faire, Marlène MARTIN adjointe administrative en charge de sa conception fera parvenir très prochainement aux personnes concernées la première version de cet ouvrage. La date retenue est le mercredi 05 novembre à 18 h 30.

Elle suggère également la participation de la commission fleurissement afin de se positionner sur le choix du renouvellement de guirlandes lumineuses pour les périodes festives de fin d'année. Monsieur Antoine MORIN présente aux conseillers la proposition émise par l'entreprise INEO. Cependant, une rapide décision doit être prise au regard des délais de livraison. Le Conseil Municipal opte donc pour le choix d'un projecteur GOBO avec lentille ciel étoilé qui viendra sublimer la façade de l'église d'un montant H.T. de 1235,65 € et d'une guirlande LED « Grand Blizzard » facturée 2360,01 € H.T. qui sera positionnée au croisement de la rue de Bretagne et de la rue du Limousin. Fourniture et pose sont comprises.

Madame Françoise ROBIN souligne qu'elle procède actuellement à la vérification des écritures comptables pour pouvoir éventuellement présenter le compte administratif en fin d'année. Monsieur Denis BOUBOL évoque un mail de Marie-Christine CHOPPICK du Service de Gestion Comptable de Montargis. Du fait des élections municipales 2026, il est possible aux collectivités de voter leur budget en décembre 2025. Si nous prévoyons de le faire, elle nous invite à l'en informer en amont afin de lui permettre d'assurer le suivi dans les meilleures conditions.

Monsieur René AUTELLET détaille l'organisation de l'exposition-spectacle organisée conjointement par « Histoire du Gâtinais » et « Histoire de Griselles ». Le thème de cette année est « l'histoire de l'enseignement » qui se déroulera les 8, 9, 11, 15 et 16 novembre. L'accueil des officiels est programmé samedi 08 novembre à 15 H 00. Le spectacle débutera à 16 H 00. Les chansons seront interprétées par le chœur LA-DO-RE, la mise en scène des saynètes et les intermèdes assurées par Monsieur Patrick LOUIS. Le lundi 10 novembre et le vendredi 14 novembre, l'exposition accueillera dans l'après-midi les élèves de nos écoles.

Madame Régine CEZEUR déplore le manque d'entretien des bacs à fleurs placés devant l'église. Considérant les différentes cérémonies, il serait révérencieux d'apporter plus de soin à l'embellissement de ce lieu.

Monsieur Julien FERRIER évoque les travaux de busage au hameau « Le Château Vert » et s'interroge sur le bon positionnement des buses. Le Maire répond qu'une réunion de chantier est déjà planifiée sur place vendredi à 9 H 00 avec la société EUROVIA.

Il décrit l'état du poteau téléphonique situé en face du cimetière qui est prêt à céder. Un signalement sera déposé sur le site dédié.

Monsieur Sébastien GUILLOT relève un problème de stationnement des véhicules rue de Picardie. Des administrés se garent sur un terrain privé. Afin d'éviter ce problème, Monsieur Gilbert THOMASSET propose que soient posés une chaîne ainsi qu'un panneau d'interdiction de stationner. Les propriétaires sont invités à rentrer leur(s) véhicule(s) au sein de leur propriété puisque cela est tout à fait réalisable.

Monsieur Gilbert THOMASSET informe d'un désordre sur la noue de stockage au niveau du parking de la micro-crèche.

Madame Ginette BACHELIER souhaite que les utilisateurs de la salle place de l'Église pensent à éteindre le radiateur en quittant la pièce, d'autant plus que la salle peut rester inoccupée pendant plusieurs jours, le week-end notamment. La remarque s'applique à toutes les salles municipales. Cette requête sera notifiée par une affiche.

Monsieur Antoine MORIN donne des précisions relatives à l'avancement des travaux du « Bar de l'Amitié », future épicerie. Les IPN sont placés, le faux-plafond et les placages sont achevés. L'électricien intervient régulièrement. La porte principale sera transformée en fenêtre.

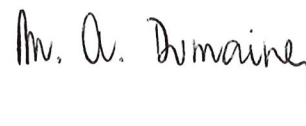
L'ordre du jour étant épuisé, les membres n'ont plus de remarque, la séance est levée à 20h35.

Le Maire,



Pascal DELION

Le Secrétaire de séance,



Michèle DUMAINE